

06 Questions jointes de

- M. Xavier Baeselen à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "le fait de fumer sur son lieu de travail" (n° 6248)

- M. Xavier Baeselen à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "l'application effective de la loi interdisant de fumer sur son lieu de travail" (n° 6548)

06 Samengevoegde vragen van

- de heer Xavier Baeselen aan de vice-eerste minister en minister van Werk en Gelijke Kansen over "roken op het werk" (nr. 6248)

- de heer Xavier Baeselen aan de vice-eerste minister en minister van Werk en Gelijke Kansen over "de effectieve toepassing van het rookverbod op de werkvloer" (nr. 6548)

06.01 **Xavier Baeselen** (MR): Madame la ministre, l'idée de cette question m'est venue à la suite d'une enquête que nous avons menée dans notre propre zone de police sur la consommation de tabac sur le lieu de travail et à la lecture des statistiques qui en ont découlé. Depuis la nouvelle législation, les fumeurs prennent une pause pour aller fumer à l'extérieur. Nous voyons ainsi souvent des gens en train de fumer et de discuter sur le trottoir.

Dans la zone de police Uccle-Auderghem et Watermael-Boitsfort, une enquête a été réalisée auprès du personnel policier. Le constat est le suivant: fumer une cigarette par jour signifie, en termes d'impact sur la santé mais aussi de temps passé à fumer, 2,36 jours d'absence par an. Le temps de travail non presté est donc quand même important.

Existe-t-il une évaluation particulière de cette législation? Des statistiques ont-elles été rassemblées en ce domaine?

06.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Cher collègue, cette question est d'autant plus intéressante que je me suis souvent fait la même réflexion en passant devant nombre de bureaux et en voyant des attroupements de gens qui bavardent joyeusement.

Cette législation date de l'arrêté royal du 19 janvier 2005. Elle interdit

06.01 **Xavier Baeselen** (MR): Een studie die verricht werd in de politiezone Ukkel-Oudergem en Watermaal-Bosvoorde toont aan dat de tijd om een sigaret te roken – een moment waarop dus niet gewerkt wordt – neerkomt op 2,36 dagen die men per jaar afwezig is.

Bestaan er in dat verband nationale statistieken? Zo ja, heeft men de totale kost van een dergelijke praktijk trachten te berekenen?

06.02 Minister **Joëlle Milquet**: Sedert het koninklijk besluit van 19 januari 2005 zijn er inderdaad verschillende praktijken ontstaan. Een evaluatie, waarover we momenteel nog nadenken, is

de fumer sur le lieu de travail, tout en permettant à l'entreprise d'installer un fumoir. Les conséquences peuvent se voir notamment en termes de convivialité. L'évaluation me semble vraiment nécessaire. C'est la raison laquelle ma note de politique générale précisait à la page 48 que nous comptons évaluer ce régime, et ce pour deux raisons.

D'abord, les entrepreneurs voient que certains ne fument pas et restent à leur place durant leur activité. Qu'il s'agisse du traitement, du temps de travail et des effets sur la productivité, il convient de mesurer ces aspects. Nous sommes en train de réfléchir à la manière d'organiser une telle évaluation, en termes non seulement de productivité, mais aussi de santé, dans le cadre du plan sur le bien-être au travail que nous préparons. Cette évaluation sera menée conjointement avec les partenaires sociaux. Nous verrons ainsi comment cette situation est ressentie par les différents protagonistes et vérifierons, le cas échéant, s'il convient d'adapter la législation.

Le deuxième débat qui ne figure pas explicitement dans votre question concerne une extension possible de la législation à d'autres lieux, notamment certains établissements horeca qui ne dépassent pas une certaine superficie ou dans lesquels la nourriture représente moins d'un tiers des produits vendus. C'est tout le débat qu'on a eu en Santé publique mais qui concerne aussi la santé au travail. Les travailleurs de l'horeca travaillent et évoluent dans la fumée. Je suis favorable à une uniformisation et à une interdiction généralisée pour des raisons de santé au travail ainsi que de santé publique. On doit en discuter et trouver un consensus.

L'évaluation sera bien nécessaire pour tous les aspects que vous avez énoncés. Nous allons la lancer et en parler aux partenaires sociaux à l'automne.

06.03 Xavier Baeselen (MR): Une évaluation sera en effet bien utile et les chiffres interpellent. Loin de moi l'idée de tout réglementer mais, selon cette étude réalisée auprès du personnel policier dans ma zone de police, sur la base d'une cigarette par jour, cela fait 2,36 jours d'absence par an et si on fume dix cigarettes par jour, on s'absente pendant près de 24 jours par an. Ce n'est pas mal: cela permet de doubler ses congés!

06.04 Joëlle Milquet, ministre: Il faut savoir que cela se fera par le biais d'une réglementation au niveau de l'entreprise et des accords. S'il n'y a pas de consensus chez l'employeur, cela peut ne pas se faire. La première approche était de cet ordre mais elle s'adapte aux entreprises. Une évaluation générale reste intéressante malgré tout.

noodzakelijk om uit te maken of de wetgeving bijgestuurd moet worden en verruimd naar andere plaatsen, zoals naar bepaalde horecasectoren.

Wat mij betreft, ben ik voorstander van een algemeen verbod, voor redenen die zowel betrekking hebben op volksgezondheid als op welzijn op het werk.

06.03 Xavier Baeselen (MR): De cijfers spreken tot de verbeelding! Tien sigaretten per dag roken komt overeen met 24 dagen afwezigheid. Daarmee heeft men dubbel zoveel verlof!

06.04 Minister Joëlle Milquet: Elk bedrijf heeft zo zijn eigen reglementering. Een algemene evaluatie is evenwel noodzakelijk.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.